



PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Présentation des services de la Préfecture de la Haute-Saône



Le Corps Préfectoral



Fabienne BALUSSOU
Préfète



Hélène HARGITAI
Directrice des Services du
Cabinet



Imed BENTALEB
Secrétaire Général
Sous-Préfet de l'arrondis-
sment de VESOUL



Christian ROBBE-GRILLET
Sous-Préfet de
l'arrondissement de LURE



Organigramme des services préfectoraux dans le département de la Haute-Saône

Direction des Services du Cabinet	Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et des Libertés Publiques	Direction des Collectivités Territoriales et de la Coordination Interministérielle	Sous-Préfecture
<p><u>Service des Sécurités</u></p> <ul style="list-style-type: none">• ERP• Planification• Ordre public• HSC <p><u>Représentation de l'Etat</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Cérémonies• Protocole	<p><u>Bureau des élections</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Elections• Associations• Manifestations sportives <p><u>Bureau des affaires juridiques</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Enquêtes publiques• CNI — Passeports• Contentieux <p><u>Bureau des migrations et de l'intégration</u></p>	<p><u>Contrôle de légalité</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Contrôle des actes• FCTVA <p><u>Dotations et subventions</u></p> <ul style="list-style-type: none">• DETR, DSIL, FNADT• DGF• Intercommunalité <p><u>Coordination interministérielle</u></p>	<p><u>Missions départementales</u></p> <ul style="list-style-type: none">• contrats de ruralité• Mesures en faveur de la ruralité• Services publics en milieu rural• Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services publics• THD et téléphonie mobile <p><u>Pôle Cabinet /Représentation de l'Etat</u></p> <p><u>Pôle soutien au territoire et développement local</u></p>



Les services du Cabinet

Les services du cabinet sont structurés en deux entités distinctes, le service des sécurités et le bureau de la représentation de l'État.

Le service des sécurités est structuré en 3 pôles distincts :

Pôle sécurité civile :

Une **astreinte H24, 7 j/ 7** chargée de la mise en œuvre des mesures urgentes **de sécurité civile est joignable au 06.74.40.40.99** mais également en passant par le standard de la préfecture.

- exercices de sécurité civile
- réunions de sécurisation de manifestation publique
- suivi des phénomènes sociétaux
- suivi des aléas météorologiques
- commissions de sécurité de l'arrondissement de Vesoul

**Contact : pref-defense-protection-civile@haute-saone.gouv.fr
pref-covid19@haute-saone.gouv.fr**



Les services du Cabinet

Le service des sécurités :

Pôle polices administratives :

- armes
- débits de boissons
- gens du voyage
- hospitalisations sans consentement
- visites à détenu et extractions médicales
- vidéo protection
- habilitation des chargeurs connus, habilitation chiens dangereux

Contact : pref-debits-boissons-recensement@haute-saone.gouv.fr



Les services du Cabinet

Le service des sécurités :

Pôle sécurité intérieure :

- délinquance et radicalisation
- Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)
- drones et convois exceptionnels
- feux d'artifice, explosifs et carrières



Les services du Cabinet

Le bureau de la représentation de l'Etat et de la communication interministérielle :

Le bureau de la représentation de l'État est chargé du suivi de la vie politique, de l'organisation des déplacements ministériels, des distinctions honorifiques, de l'organisation locale des cérémonies commémoratives.

- **Affaires réservées** : traitement des interventions, suivi et traitement des dossiers et affaires évoquées ou réservées, rapport et analyse électorales, affaires politiques...
- **Représentation, protocole** : organisation des réceptions et visites officielles, commémorations publiques (11 novembre....).
- **Chancellerie** : décorations et rapports avec les ordres, cérémonies, cartes des maires et adjoints.
- **Communication** : relations avec les médias, presse et documentation, la communication préfectorale et la coordination de la communication des différents services de l'Etat.

Contact : pref-representation-etat70@haute-saone.gouv.fr



La Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et des Libertés Publiques

Le bureau des élections et de la réglementation : Ce bureau intervient dans les domaines suivants :

- **Autorisation de stationnement et taxi** : l'ADS est une autorisation créée par arrêté municipal (sauf si compétence transférée à l'EPCI) qui permet à un artisan de bénéficier d'un emplacement pour son véhicule de transport de personnes. Contact : pref-reglementation@haute-saone.gouv.fr.
- **Réglementation funéraire** : Contact : pref-reglementation@haute-saone.gouv.fr.
- **Élections** : organisation des élections politiques, des commissions de contrôle des listes électorales, changement de bureaux de vote.
- **Vente au déballage, vide-grenier et vide-maison** : toute demande doit être adressée par l'organisateur au maire de la commune où aura lieu la manifestation.
- **Manifestations sportives** : les manifestations sportives non motorisées relèvent de la compétence exclusive de la commune. Site IDE : <http://www.haute-saone.gouv.fr/Demarches-administratives/Organisation-d-une-manifestation-sportive>.
- **Tourisme** : la préfecture est désormais seule compétente pour instruire les demandes de classement comme commune touristique, station touristique et office de tourisme.
- **Greffe des associations** : <http://www.haute-saone.gouv.fr/Demarches-administratives/Associations/La-vie-associative>.
- **Domaine aérien** : les lâchers de ballons et de lanternes sont soumis à autorisation par la préfecture, après avis préalable de la commune. Contact : pref-travail-aerien@haute-saone.gouv.fr.



La Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et des Libertés Publiques

Le bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'Etat :

- **Les pré-demandes de passeports et de cartes d'identité** : les usagers ont la possibilité d'établir une pré-demande de passeport/CNI par voie dématérialisée depuis l'ANTS. Par la suite, les usagers doivent se rendre en mairie équipée d'un dispositif de recueil des demandes.

Contact : pref-cni-passeports@haute-saone.gouv.fr

- **Contentieux de l'Etat et enquêtes publiques :**

pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr

- **Les fourrières automobiles** : les maires peuvent passer convention avec un fourrieriste agréé :

<http://www.haute-saone.gouv.fr/Demarches-administratives/Professions-reglementees/Fourrieres>

Le bureau des migrations et de l'intégration :

- **Les attestations d'accueil** : délivrées en mairie, elles servent aux personnes étrangères, et relevant d'un pays soumis à obligation de visa, souhaitant venir passer un séjour de 3 mois en France à prouver un hébergement chez un particulier.
- **Les saisines pour des demandes de titres de séjour** : dans le cadre des demandes de carte de résident, la Préfecture saisit le maire de la commune où réside le demandeur afin de solliciter son avis quant à son intégration dans la société française.

Contact : pref-accueil-etrangers@haute-saone.gouv.fr



La Direction des Collectivités Territoriales et de la Coordination Interministérielle

Le bureau du contrôle de légalité :

- **Rôle de contrôle de la légalité des actes pris par les collectivités** : les délibérations, les arrêtés, les marchés publics, les recrutements, les budgets, les comptes administratifs, la fiscalité.
- **Rôle de conseil, d'information** sur le fonctionnement des assemblées délibérantes, un point de réglementation spécifique. Diffusion de l'information via le Flash-Info.
- Instruction des dossiers **FCTVA** (fonds de compensation de la TVA).
- **Conseil sur l'envoi dématérialisé des actes** (délibérations, budgets, marchés publics).

Vos contacts :

Pôle contrôle budgétaire, fiscalité :

isabelle.boffy@haute-saone.gouv.fr

philippe.sarazin@haute-saone.gouv.fr

sophie.taghian@haute-saone.gouv.fr

isabelle.cherrier@haute-saone.gouv.fr

Pôle FCTVA :

isabelle.boffy@haute-saone.gouv.fr

sophie.taghian@haute-saone.gouv.fr

Pôle marchés publics et fonction publique territoriale :

claudette.favre-bazin@haute-saone.gouv.fr

sami.preau@haute-saone.gouv.fr

Correspondante dématérialisation Actes : veronique.bague@haute-saone.gouv.fr



La Direction des Collectivités Territoriales et de la Coordination Interministérielle

Le bureau de l'appui aux collectivités territoriales :

Ce bureau sera votre interlocuteur si vous avez un projet d'investissement pour vous aider à financer l'opération grâce

- à la **Dotation d'Équipement des Territoires ruraux (DETR)**, dotée d'une enveloppe de plus de 14 millions d'euros en 2020,
- à la **Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL)**, dotée d'une enveloppe de 2,3 millions d'euros en 2020,
- au **Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT)**, dont la décision d'attribution relève de la préfecture de région.

Nb : le dépôt des dossiers de subvention est entièrement dématérialisé.

Ce bureau est également en charge du versement aux collectivités d'une trentaine de dotations différentes dont la plus importante est la **Dotation Générale de Fonctionnement (DGF)**

Contact : pref-subvention-coll-terr@haute-saone.gouv.fr

Le bureau est en charge de la **gestion administrative de l'intercommunalité**, du suivi des procédures de création, modification de périmètre et dissolution des intercommunalités (EPCI à fiscalité propre et syndicats), des modifications de statuts, des transferts de compétence, de la composition des conseils communautaires, de la création de communes nouvelles, etc.

Contact : pref-collectivites-locales@haute-saone.gouv.fr